REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2017 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 27 avril 2017 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents: Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Claude COTTET-GIGUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absent excusé : Mélanie BOUVERET (ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MANZONI), Roxane CHAPLET, Patricia VILLE :

Absent: Fabrice GALLOIS

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le quorum étant atteint, Nicole PEDROLETTI se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Le Maire remercie en début de séance du conseil municipal Mme Cécile CHIQUET et M. Guillaume SAILLARD pour l'organisation de la journée Lav'ton LAVANS du 8 avril, ainsi que tous les élus qui ont participé à l'organisation du premier tour des élections présidentielles.

Le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour : une demande de subvention de l'association des lieutenants de louveterie. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

Rapport annuel 2016

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du rapport annuel suivant, concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

La station d'épuration de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz, mise en service en juillet 2014.

Données générales

Capacité théorique : 4 000 équivalents habitants

Volume journalier nominal: 945 m3

DB05 nominal (capacité nominale) : 240 kg / jour

Production de boues : Boues activées

Population supposée raccordée : 2 295 habitants de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz. Les principales entreprises industrielles raccordées sont : Boutons Kocher, Lahu Industries,

Meynier et Fils, Millet, Millet-Forestier, Odobez et Remy Pesse.

Données financières

Au 1er janvier 2016, la redevance assainissement est composée de :

- une part fixe de 60 € / compteur
- une part variable de 0,90 € / m3 d'eau

Le compte administratif 2016 (établi hors T.V.A.) se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation 90 699,43 € Recettes d'exploitation 165 815,73 €

Ce qui définit un excédent de fonctionnement de 75 116,30 €

La redevance d'assainissement a généré 115 204,79 €, la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : 10 627,65 €, et la participation aux frais de fonctionnement de la Commune de Pratz : 7 163,82 €

Dépenses d'investissement 559 810,82 € Recettes d'investissement 484 740,11 €

- Ce qui définit un déficit d'investissement de 75 070,71 €

Le résultat de clôture est positif à 45,59 €.

Travaux, études et suivis

- création d'un bassin d'orage à Pratz de 150 m3
- Route de Champandré : élimination de 132 m3/j
- En Fourger : élimination de 60 m3/i
- PVR Chemin de la Roche Juhan
- Rue du Chêne : travaux de mise en séparatif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur l'assainissement 2016.

MARCHES PUBLICS

Prestation pour l'entretien du parc urbain et la formation d'un employé communal

L'entretien du parc urbain a été assuré par l'entreprise ID VERDE jusqu'en 2016, conformément à ce qui était prévu dans le marché de fourniture et de prestation initial.

Le parc urbain constitue une aire de jeux appréciée des enfants et favorisant les activités sportives. L'aménagement de ce lieu de convivialité, privilégiant une ambiance « nature sauvage organisée » a vocation à servir d'exemple pour les autres aménagements d'espaces publics. Il est aussi un élément stratégique de l'éco-quartier, comme lieu d'échanges et de rencontre.

Le constat est fait que depuis la fin de la prestation d'ID VERDE, l'entretien minimal dont il a fait l'objet ne l'a pas valorisé. Le maire insiste sur le caractère d'excellence qui doit caractériser ce lieu.

Les agents n'étant pas formés à l'entretien des végétaux à la taille des arbustes, et au regard du travail assez conséquent devant être réalisé sur ce parc, il est proposé au Conseil de faire intervenir un paysagiste.

L'entreprise Feuille et Paysage (39170 Lavans-lès-Saint-Claude) a déposé un devis pour le désherbage, la taille des arbres et la formation d'un des agents communaux. Cette prestation couvrirait l'année 2017, et les agents communaux pourraient assurer le suivi les années suivantes.

Le Conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce marché pour un montant de 6 816,00 € H.T.

GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE PRATZ – Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il permet de préparer les acteurs impliqués dans la crise pour diminuer au maximum les incertitudes et actions improvisées.

Le PCS est un outil opérationnel qui se décline en cinq phases :

- Evaluation et diagnostic des risques.
- Organisation pour une gestion globale de la crise.
- Formation du personnel et des acteurs locaux impliqués dans la crise.
- Information de la population.
- Exercices de simulation.

La Commune a réalisé un plan communal de sauvegarde mais celui-ci doit être actualisé pour intégrer le territoire de la commune déléguée de Ponthoux. Afin d'anticiper la création de la commune nouvelle avec la commune de Pratz qui n'est pas dotée d'un tel outil, il est proposé au Conseil d'autoriser la création d'un groupement de commande pour mutualiser la passation des marchés et pour permettre une collaboration dans la mise en œuvre d'un tel plan.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'un plan communal de sauvegarde, et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés

CR-CM 27.04.17 4

subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, ainsi que toutes les pièces permettant sa mise en œuvre ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Déclaration préalable pour les travaux d'accessibilité

La création de l'agence postale communale implique la mise en accessibilité du bâtiment pour permettre son accès tous les publics. Les travaux nécessaires restent limités.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux suivants:

- création d'un chemin d'accès entre le portail et la zone pavée existante ;
- modification de l'ouverture de service existante (pose d'une porte d'entrée tertiaire en aluminium de 90 cm de large).

Le Conseil, à l'unanimité moins une voix contre (M. MANZONI), autorise le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ces travaux.

Monsieur Antoine PULICE arrive à 20h00.

FINANCES

Subvention - La Roue du Lizon

Une convention a été signée en 2015 avec l'association La Roue du Lizon pour aider la Commune dans la restauration de l'ancienne centrale hydroélectrique située à proximité de la station d'épuration. Ce projet s'inscrit dans une politique plus large de développement des énergies renouvelables (chaufferie bois, projet de centrale villageoise photovoltaïque...).

Un tel projet nécessite néanmoins une reconnaissance du droit d'eau sur cette partie de la Bienne. La Roue du Lizon, association qui promeut la revalorisation des anciens sites de production d'hydroélectricité, a proposé ses services à la commune.

Le travail réalisé par cette association est conséquent : recherche auprès des archives départementales (plus de 200 documents), suivi des réunions auprès de la DDT, assistance du géomètre pour les mesures des points de chute, réalisation du dossier pour la reconnaissance du droit d'eau... Et ce travail a engendré de nombreux frais (déplacements, copies, copies sur cd-rom...). Il est donc proposé au Conseil de soutenir cette association par le versement d'une subvention.

Le Conseil accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 600 € à l'association La Roue du Lizon.

CR-CM 27.04.17 5

Subvention - Lieutenants de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont des fonctionnaires d'Etat, collaborateurs bénévoles de l'administration. Ce sont des agents ayant une mission d'ordre public, nommés par le préfet sur proposition du directeur départemental des territoires et sur avis du président de la fédération départementale des chasseurs.

Le lieutenant de louveterie régule les animaux de la faune sauvage à l'origine de nuisances et dont la destruction apparait nécessaire dans l'intérêt général.

Il est apte à diriger et à encadrer les missions de service public qui lui sont dévolues :

- battues administratives,
- missions particulières ordonnées par le Préfet,
- missions de lutte contre le braconnage,
- constatation des infractions à la police de la chasse,
- appui technique au Préfet sur la gestion de la faune sauvage.

En tant que fonctionnaire bénévole de l'Etat, les lieutenants de louveterie financent euxmêmes leurs équipements et leurs armes. Le Conseil Général du Jura attribuait à cette association une subvention de 5.000 euros. Depuis 2015, le Conseil départemental a réduit le montant de cette subvention, obligeant l'association à se tourner vers les mairies.

Au regard des nombreuses interventions sur la Commune et sur le territoire du Haut-Jura en général, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 200 euros pour soutenir l'association des lieutenants de louveterie.

QUESTIONS DIVERSES

Convention de soutien avec l'association 30 millions d'amis

Initiée en 2015, la campagne de stérilisation des chats errants permet de limiter la propagation de maladies et l'augmentation de chats sans maître. L'association 30 millions d'amis peut verser une aide financière à hauteur de 80€ pour une ovariectomie et 60€ pour une castration, preuve s'il en faut, de l'importance sanitaire d'une telle campagne.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de soutien pour la gestion des populations de chats errants avec l'association 30 millions d'amis et toutes les pièces permettant sa mise en œuvre.

La séance est levée à 21 h 30

Philippe PASSOT, mair

Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance